



Dans tous les domaines, les moyens attribués pour le fonctionnement de l'Education Nationale nécessitent d'être abondés :
Compte-rendu CHSCTD du Tarn du 17 juin 2021

Mme Duprat (Dasen) préside le CHSCT jusqu'à 11 H, heure à laquelle Mme Rochette (Secrétaire Générale) prend le relais. Sont présents : M.Miroux (secrétaire DAGFI), Mme Baillargeat (conseillère départemental de prévention), Mme Heral qui assure le secrétariat de la séance, les représentants FSU, FO, UNSA. Hervé Magre, Laure Delbes et Christian Robert représentaient la FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO a fait la déclaration suivante :

« Alors que les conditions de travail se dégradent dans tous les services de l'Éducation Nationale depuis des années, que depuis des mois le virus ne permet pas aux personnels de mener à bien leurs missions et accentue les difficultés, alors que les agents sont épuisés et le font entendre lors de journées de mobilisation, alors que les revendications sont connues et martelées, le ministre répond en déroulant son Grenelle et sa politique.

Toutes les demandes de moyens émanant des personnels cherchant à continuer à assumer dans des conditions de travail acceptables les missions qui leur sont confiées se retrouvent face au mur d'un ministère qui, non seulement ne met pas à disposition les moyens nécessaires pour faire face aux conséquences de la situation sanitaire, mais rend plusieurs centaines de millions de budget non consommés.

Inutile de faire des enquêtes et des diagnostics pour avoir un état des lieux des difficultés et des conditions de travail des collègues, inutile de réunir comme au niveau académique des groupes de travail où les organisations syndicales sont invitées à faire des propositions pour améliorer la QVT (Qualité de Vie au Travail) et la gestion des Ressources Humaines sans que la question des moyens ne puisse être évoquée. Il suffit de lire les RSST (Registres de Santé et Sécurité au travail), il suffit d'écouter les collègues dans les écoles et les établissements et lors des réunions d'information syndicales pour comprendre que la première manière d'améliorer les conditions de travail c'est de mettre à disposition des collègues les moyens nécessaires, c'est de cesser le train roulant des réformes qui détériore jour après jour les conditions de travail des collègues.

Si les collègues pouvaient s'exprimer ils vous diraient que leur demander de corriger 150 copies en version numérique dégrade de manière extrême leurs conditions de travail.

Si les collègues pouvaient s'exprimer ils vous diraient que l'organisation des épreuves du baccalauréat sans aucune visibilité et avec des convocations reçues très tardivement dégrade leurs conditions de travail et que certains d'entre eux en viennent à considérer la démission comme une possibilité.

Si les collègues du premier et du second degré pouvaient s'exprimer sur la suppression des CAP mouvement ils vous diraient qu'ils ne comprennent pas ce mouvement opaque et sans possibilité de corrections et qu'ils ressentent un sentiment d'injustice.

Si nos collègues chefs d'établissement et directeurs d'écoles qui se voient imposer de nouvelles missions avec les PIAL pouvaient s'exprimer ils vous diraient qu'ils sont déjà épuisés et qu'ils ne pourront assumer ces missions supplémentaires l'année prochaine.

Si nos collègues infirmiers pouvaient s'exprimer ils vous diraient qu'avec un poste infirmier par établissement ils ne vont pas être en situation de pouvoir assumer correctement leurs missions et que cela va inéluctablement dégrader leurs conditions de travail à un point qu'ils risquent de ne pouvoir tenir physiquement l'ensemble de l'année scolaire à venir.

Si nos collègues AESH pouvaient s'exprimer ils vous diraient que la mise en œuvre des PIAL dégrade leurs conditions de travail, qu'ils se sentent remis en cause dans leur exercice professionnel quand ils sont contraints de ne pas accompagner un élève qui leur a été confié car il faut aussi accompagner en même temps d'autres élèves. Ils vous diraient aussi qu'ils ne supportent plus de d'être considéré avec mépris par une institution qui les maintient en dessous du seuil de pauvreté et qui de plus exerce un chantage au réemploi pour ceux qui oseraient revendiquer de meilleures conditions de travail et de salaire.

Si nos collègues du premier degré pouvaient s'exprimer ils vous diraient leur lassitude et leur désarroi à gérer des inclusions pour lesquelles la bienveillance ne saurait suffire, et que là aussi les moyens et les structures viennent à manquer pour un accompagnement de ces élèves à besoin particulier digne de notre République.

Si nos collègues directeurs pouvaient s'exprimer ils vous diraient que la situation du non remplacement d'un enseignant en cas d'absence n'a pas facilité leur tâche de direction, les a même privé d'un jour de décharge et a pu compliquer leurs relations avec les familles.

Pour terminer nous souhaitons attirer votre attention sur les premiers résultats de la visite qui s'est déroulée au collège Louis Pasteur de Graulhet le 18 mai. Les représentants des personnels on constaté lors de cette visite les conditions de travail très détériorées de l'ensemble des collègues de l'établissement, conditions de travail liées en grande partie aux locaux de l'établissement. Les représentants des personnels ont constaté que les collègues sont confrontés à un environnement de travail propice à la dégradation de la santé des personnels et à de graves problèmes de sécurité pour les élèves comme pour les personnels.

Face à une telle situation nous ne pouvons que nous interroger sur un projet de rénovation d'une structure dont la configuration n'est pas adaptée au public accueilli et s'avère dangereuse. Cette rénovation ne solutionnera pas de manière pérenne les problèmes structuraux et provoquera, de plus, durant les travaux des risques supplémentaires. De nombreuses alertes ont déjà été lancées par les personnels, des accidents se sont déjà produits, l'institution est informée, il est temps d'écouter le point de vue des collègues et d'entendre leur revendication de construction d'un nouvel établissement. »

Pas de réaction de Mme la présidente du CHSCT à la déclaration de la FNEC FP-FO mais elle répondra sur la question du collège de Graulhet dans le cours de l'instance.

Fonctionnement du CHSCT

Trois compte rendu de CHSCT sont proposés à la validation des membres du CHSCT, du 5 mars **2020**, du 7 avril **2020** et du 27 avril **2020**.

Les représentants Force Ouvrière se sont abstenus sur cette question au motif du caractère très tardif de la présentation de ces compte rendu.

Mme la Secrétaire générale indique « *il y a une pression en terme de temps, nous avons conscience du retard, il nous semble très difficile de suivre* ».

Mme la présidente du CHSCT indique qu'elle prend très au sérieux l'état de chaque membre de cette dsden, que la crise continue d'avoir des impacts et que cela constraint à prioriser les urgences

Pour les représentants Force Ouvrière cela est une indication de la nécessité de recruter des personnels pour faire face à la charge de travail, ce qui n'est pas la politique actuelle du ministère

Intervention de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) qui rend compte de visites à l'école de Frèjeville et au collège de Puylaurens.

Collège de Puylaurens : L'équipe de direction est très investie sur les questions de santé et sécurité au travail, l'assistant de prévention qui est un agent de la collectivité est lui aussi très investi.

Plusieurs points de vigilance ont attiré l'attention, pas de prise de connaissance du DTA (Document Technique Amianté), ce qui est récurrent dans les établissements, l'actualisation du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) pas réalisé, le registre d'accessibilité n'est pas présent, aucun personnel avec une habilitation électrique n'est présent, il y a un manque de toilettes au regard de l'effectif

Malgré ces points l'équipe de direction a montré à propos du retour des suites son engagement pour améliorer la situation.

Mme l'ISST regrette qu'il n'y ait pas de module santé et sécurité dans la formation des chefs d'établissement et invite à la vigilance sur le temps accordé à l'assistant de prévention.

École de Frèjeville : Il s'agit d'une école rurale avec 65 élèves et 3 classes composée de 2 bâtiments anciens. L'assistant de prévention de la circonscription a un temps de 10 %, le directeur a suivi un module santé et sécurité il y a 6 ans. De nombreux documents ne sont pas présents dans l'école mais à la mairie contrairement à la réglementation. Ainsi le dta n'est pas présent, il y a un rapport de mission de repérage de l'amiante mais il n'y a pas eu de repérage avant travaux pour la réhabilitation, Mme l'ISST souligne qu'il est difficile d'avoir ce document pour les directeurs. D'autres documents manquent (contrôle de la qualité de l'air intérieur, contrôle des équipements sportifs) Le DUER est rédigé mais pas finalisé, aucun signalement n'a été clôturé. Des efforts sont à faire avec les collectivités, ce qui est vrai sur une majorité des écoles. La salle des maîtres, petite sert à tout ce qui ne convient pas puisque par exemple une photocopieuse est une source de pollution et qu'on ne doit pas manger dans une salle où se trouve ce genre d'équipement.

Pour l'ISST le temps alloué aux assistants de prévention doit être abondé pour qu'ils puissent être plus présents
Mme l'ISST souhaite pouvoir rencontrer les IEN pour faire une sensibilisation sur leurs missions en santé et sécurité au travail.

Mme la présidente du CHSCT indique que Mme l'ISST sera invitée à un conseil d'IEN, sur l'absence des DTA elle indique avoir demandé aux IEN de se mettre en contact avec les mairies pour éviter d'alourdir la charge de travail des directeurs.

Force Ouvrière prend note de ces éléments, dans ce domaine aussi la question des moyens disponibles se pose.

Suivi de visite de l'école de Mazicou :

Il s'agit du suivi d'une visite qui avait été organisée en octobre 2019.

De manière générale certains problèmes identifiés lors de la visite ont été résolus, la mairie a fait réalisé l'ensemble des travaux nécessaires qui avaient été identifiés mais certains demeurent, personne ne sait où se trouve le DTA, ni la directrice, ni la mairie....

En ce qui concerne le système d'alerte PPMS, la mairie d'Albi veut installer un système centralisé des alertes PPMS, l'école Mazicou sera pilote sur ce sujet.

La directrice a indiqué qu'il y a moins de mails et que les envois sont rationalisés avec la lettre des directeurs.

Intervention du médecin du travail : (l'appellation médecin de prévention a été changée en médecin du travail ce qui correspond à l'appellation la plus connue). Malheureusement le changement de nom ne pourra suffire à masquer les carences de l'Éducation Nationale dans ce domaine.

Pour preuve le médecin du travail n'a pu se libérer pour intervenir et répondre aux questions des membres du CHSCT.

Sur les trois médecins du travail de l'académie, un part à la retraite et un autre démissionne très clairement à cause de la lourdeur d'une tâche mais aussi parce qu'il constate que les préconisations qu'il est amené à faire ne sont ensuite pas mises en œuvre par l'institution. On comprend le découragement.

Pour Force Ouvrière ce problème est un problème récurrent, les collègues qui se sont adressés aux médecins du travail ont toujours été très bien suivis mais on s'interroge sur les moyens – y compris matériels : rémunérations par exemple – qui sont mis en place pour espérer recruter étant donné la charge de travail que cela représente. En effet le très faible nombre de médecins du travail entraîne une charge très importante qui fait fuir les praticiens. Ce n'est que par le recrutement massif que l'on peut sortir d'une telle situation.

RSST (Registres Santé et Sécurité au travail) :

Une synthèse des observations sur les RSST est présentée, cette synthèse fait apparaître que ceux-ci concernent en majorité des enseignants et AESH du premier degré et que 80 % des observations relèvent du domaine des RPS (Risques Psycho-Sociaux). De très nombreuses observations font état de violences physiques et verbales, les personnels alertent sur le mal-être des élèves qu'ils ont en charge, mal-être qui peut déboucher sur des violences, ce qui affecte donc de manière importante leurs conditions de travail. Les représentants des personnels font observer que ces observations sont beaucoup plus nombreuses pour le premier degré que pour le second degré ce qui peut avoir plusieurs origines, comme une plus grande accoutumance à l'acceptation des phénomènes violents chez des élèves plus âgés ou bien la présence de dispositifs dans les établissements du second degré qui traitent la violence des élèves.

Mme la présidente du CHSCT intervient pour indiquer son accord avec ce que les représentants des personnels avance mais invite à ne pas mettre en comparaison le premier et le second degré, la dimension éducative est au cœur du premier degré, il faut faire très attention au regard que l'on porte sur les enfants et particulièrement les plus jeunes. Elle continue en mettant en exergue situation d'un enfant scolarisé dans un collège renvoyé au bout de trois jours car, à propos d'une histoire de casquette il a mal répondu à un adulte qui lui parlé un peu durement. Pour Mme la présidente du CHSCT il ne faut pas percevoir les enfants comme les agresseurs.

Un représentant Force Ouvrière intervient en indiquant que l'origine première d'un certain nombre de situations qui sont évoquées vient de la non réponse, de la part des institutions, aux besoins d'un certain nombre d'élèves. Pas de places en ITEP ou en IME pour des enfants pour lesquels une notification a été établie, un accompagnement insuffisant par les AESH. Les personnels ne perçoivent pas les enfants comme des agresseurs mais comme des individus dont les besoins ne sont pas suffisamment pris en charge par la collectivité. On en revient toujours à la question des moyens.

La Conseillère de prévention du Tarn indique que les enseignants expriment avec beaucoup de dignité leur mal-être, les inscriptions RSST sont toujours écrites avec beaucoup d'humanité sans stigmatiser les élèves.

A la question posée par un représentant des personnels sur l'attitude à avoir face à un enfant pour lequel la nécessité de soins établie par le médecin scolaire ne semble pas respectée, Mme la président du CHSCT indique qu'il faut faire une « information préoccupante ».

A un représentant Force Ouvrière qui interroge sur la possibilité que ce soit l'IEN et non le directeur qui fasse cette « information préoccupante » quand il y a un risque important de tensions, Mme la présidente du CHSCT indique que «*c'est possible quand c'est nécessaire.*»

Certaines observations sur les RSST font l'objet d'échanges en séance :

- L'observation portée par un personnel du lycée **Bellevue** sur le problème posé par la présence sur leur lieu de « travail » de certains services civiques antérieurement à la date du début de leur contrat. La réponse qui avait été faite par le chef d'établissement ne pouvait convenir puisqu'elle portait sur la fin du contrat et non sur cette période antérieure au contrat. Nous n'avons pas obtenu plus de réponses en séance sauf une remarque de Mme la présidente du CHSCT probablement destinée à détourner l'attention « *Il y a un sujet CPE à Bellevue* »

Les représentants Force Ouvrière ne comprennent pas pourquoi l'administration ne peut pas répondre : « *il y a peut-être eu une erreur dans cet établissement, les services civiques ne peuvent être présents dans les établissements en dehors des périodes qui sont prévues dans leurs contrats, nous serons vigilants dans l'avenir* ». Cela serait très simple et clair, en tout cas plus clair que d'essayer de faire entendre qu'il y aurait un problème avec les CPE du lycée Bellevue. Ce ne sont pas les CPE qui signent les contrats des services civiques ! Sur le site du service civique on lit ceci : « *La préparation et la signature du contrat doivent intervenir le plus tôt possible, et en tout état de cause au plus tard le premier jour de mission du volontaire* ».

Pour terminer, Force Ouvrière s'étonne de cette remarque qui n'a rien à voir avec le RSST évoqué. Encore une fois ce mode de procédé, qui tend à mettre en doute la parole d'un collègue n'est pas admissible au sein de cette instance.

- L'observation portée par **un collègue remplaçant du premier degré assurant une partie de son service en SEGPA**, partie pour laquelle n'est pas reconnue la spécificité de son affectation en SEGPA puisqu'il ne bénéficie pas des obligations horaires des collègues de SEGPA (21 H hebdomadaires contre 24 H en école) sur la partie du service qu'il effectue en SEGPA. Ce collègue se sent traité différemment de ces collègues du même corps. La réponse de l'administration est la suivante, « *c'est réglementaire, c'est son cadre d'exercice, je ne peux pas m'affranchir du cadre réglementaire* »

Sur cette question un avis est adopté à l'unanimité des représentants des personnels

Avis concernant les conditions de travail des personnels remplaçants :

Les représentants du personnel demandent que soit pris en compte les conditions de travail des personnels remplaçants exerçant sur plusieurs classes d'école et en Segpa et qu'ils bénéficient d'un traitement égal au prorata des heures exercées en SEGPA (soit 21 heures accordées dans ce cadre précis) référence article 2 du décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré.

- **Ecoles du RPI Beauvais Tauriac Montgaillard** : un problème se posait sur la classe de Montgaillard, l'origine du problème semble être un soucis entre les failles, en septembre les locaux de la classe de Montgaillard ne vont plus être utilisés et des élèves vont quitter l'école, le problème devrait être réglé.

Un second avis est adopté à l'unanimité sur les situation tendues.

Avis sur l'accompagnement des enseignants lors de situations complexes

Les représentants du personnel au CHSCT SD 81 demandent à ce qu'un IEN soit présent lors des équipes éducatives liées à des situations délicates et/ou complexes ou lorsque les parents manifestent une opposition à l'Institution.

- **École Jacques Prévert de Castres** : 4 observations émanent de cette école qui font référence à 2 élèves qui connaissent un profond mal-être. Nous sommes informés qu'un important travail a été mené de la part de l'IEN de Castres, une orientation ITEP va être finalisée pour un de ces élèves, des prises en charge extérieures sont mises en place, un complément d'accompagnement de 12 H par un AESH est aussi mis en place. Les représentants des personnels souhaitent tout de même savoir comment vont les enseignants et s'il est possible de mettre des moyens supplémentaires pour alléger quelque peu la charge des collègues. Mme la présidente du CHSCT répond que l'*« on mettra des moyens en fonction des sources de remplacement mobilisables. »*
- **Registre de l'école du Séquestre** : Les représentants du personnel demandent en quoi consiste le protocole d'alerte mis en place pour un élève. Réponse de la Conseillère de Prévention, il s'agit d'appeler le 15, en cas de crise de l'enfant. Un représentant des personnels souligne que depuis des années, des registres remontent de cette école et que cela devient très préoccupant.

Avis présentés par les représentants des personnels :

Avis sur les postes infirmiers adopté à l'unanimité :

Les personnels infirmiers jouent un rôle fondamental dans le suivi des élèves du premier comme du second degré, ils sont un rouage clef du bon fonctionnement des établissements du second degré dont on perçoit l'importance quand les collègues sont absents ou que les postes ne sont pas pourvus. Face à la non création de postes, le rectorat de l'académie de Toulouse procède à des redéploiements de postes pour faire face à l'ouverture de nouveaux établissements et ne pas laisser d'établissements sans postes infirmiers ce qui aboutit à la suppression de postes dans certains gros établissements avec internat. Ces établissements se retrouvent donc devant des difficultés importantes car le service infirmier n'est plus assuré pendant la totalité du temps d'ouverture de l'établissement et que la charge de travail qui repose sur un seul poste infirmier est trop importante. La conséquence en est de nombreux arrêts maladie et la fuite des collègues face à des postes aussi lourds.

Les représentants des personnels en CHSCTD considèrent que tous les postes d'infirmiers doivent être maintenus et que les moyens doivent être renforcés sur les établissements importants afin d'améliorer les conditions de travail des collègues et ainsi de pérenniser ces postes.

Avis concernant l'anonymat des RSST adopté à l'unanimité :

Les représentants du personnel dénoncent le traitement d'anonymisation des registres lors de l'extraction qui nuisent à l'analyse et au suivi des dossiers traités en CHSCT D.

Ils demandent à ce que lors de la saisie d'un registre, les représentants des personnels puissent avoir la possibilité d'avoir la fonction et l'identité des personnes rédactrices afin de savoir quand une situation est répétitive, de pouvoir suivre les situations problématiques dans la durée et ainsi réaliser des analyses – et donc un travail de prévention – pertinent. Référence article 3-2 du décret 82-453 du 28 mai 1982

Les représentants du personnel, interviennent ensuite sur diverses questions :

- L'augmentation du nombre de places en ITEP et IME afin de permettre une scolarisation adaptée pour certains élèves.
- Sur la thématique des bâtiments les membres du CHSCT revendentiquent que les représentants du personnel soient informés pour les travaux de construction ou de rénovation.

Mme la Secrétaire générale indique que sur la question du bâti scolaire des avancées sont en train de se produire, les problèmes liés aux ambiances thermiques dans les établissements scolaires sont l'objet d'une communication avec la préfecture pour être intégrés dans le cadre du plan état région. Il a été réalisé un recensement de l'ambiance thermique par le réseau des AP qui a refait le tour des établissements scolaires, ils ont rendu compte des difficultés, cela a aboutit à un tableau qui permet le classement des lieux prioritaires.

Les représentants indiquent que parmi les urgences il y a le collège de Graulhet ou il y a eu des remontées RSST qui sont restées dans l'établissement, ce qui est très inquiétant

Mme la présidente du CHSCT a fait un point sur la situation du collège de Graulhet, suite à la visite du CHSCT. Elle a rencontré dernièrement le chef d'établissement avec la conseillère de prévention départementale, un représentant du Conseil départemental M. Malaterre. « nous avons alerté sur ce qui a été constaté, M. Malaterre a

été attentif, nous avons souhaité alerter le CD, le projet de rénovation est arbitré il n'y aura pas de reconstruction à neuf. Nous avons alerté sur la nécessité d'améliorer dès maintenant la situation.

- sur le dôme ils sont d'accord pour la solution d'un film afin de réduire la température et étudient les possibilités
- la demande de peinture dans les cages d'escalier a été actée,
- Le CD a entendu la nécessité de travaux d'amélioration immédiats,
- un comité de pilotage des travaux va se mettre en place avant la fin de l'année, une réunion par période est prévue, quand les travaux commenceront ce sera une réunion toutes les trois semaines.
- Le poste d'adjointe gestionnaire occupé actuellement à mi temps sera complété

Les représentants Force Ouvrière vont se retourner vers les personnels pour connaître leur appréciation des engagements donnés et continuer à porter leurs revendications. Nous avons demandé des précisions sur la composition du comité de pilotage. Il nous a été répondu qu'il intégrerait des représentants des personnels en CA, le CPE, le chef d'établissement, les assistants de prévention, des représentants des élèves quand les travaux seront commencés.

Les représentants Force Ouvrière ont aussi demandé que le recensement ambiance thermique soit communiqué aux représentants des personnels. La réponse de l'administration est négative, ils considèrent que cela n'est pas réglementaire mais nous encouragent à faire remonter toutes les informations sur les problèmes thermiques (de froid ou de chaud).

Compte rendu de la visite de l'école de Marssac :

Peu d'éléments à signaler suite à cette visite d'une école en partie neuve pour laquelle un soin esthétique a été apporté aux lieux. Les enseignants alertent tout de même sur le manque criant de remplaçants qui affecte leur école ainsi que la disparition du RASED.

Bilan des Assistants de Prévention et bilan annuel du CHSCT :

Aucun assistant de prévention n'a pu se libérer, ceci est à l'image de leur situation selon la conseillère de prévention départementale, la surcharge de travail enfreint le travail de préventeur, ils ont une quotité pour ces missions de 10 ou 20 % mais ils sont dépassés par toutes leurs tâches.

Mme la secrétaire générale indique que « *l'on a pas suffisamment de marge de manœuvre* ».

Mme la conseillère de prévention indique que les AP d'Albi et de Castres vont abandonner leurs missions car ils vont revenir devant leurs élèves, les directeurs ont besoin de présence humaine sur le terrain, les AP remplissent des vides, ils sont parfois en difficulté face aux personnels en mal-être auxquels ils transmettent les coordonnées de la médecine de prévention sans savoir si les collègues vont s'adresser à un service qui est éloigné.

Mme la secrétaire générale indique que la DSDEN peut relayer en direction du médecin de prévention quand il y a des situations qui paraissent urgentes. Elle indique que l'enveloppe des frais de déplacement des AP a été sanctuarisée.

Le bilan annuel du CHSCT a été présenté, il traduit aussi, malgré la volonté des Assistants de prévention, de la Conseillère de Prévention Départementale, les difficultés à mettre véritablement en œuvre une politique de prévention. Les raisons de ces difficultés tiennent aux manques de moyens, à la situation créée par la gestion de la situation sanitaire mais aussi aux multiples réformes qui déstabilisent le fonctionnement de l'institution et impactent les conditions de travail de tous les personnels, quelque soit la position qu'ils occupent dans l'Éducation Nationale.

Sur l'ensemble des problèmes rencontrés, plus que jamais il est nécessaire de saisir vos syndicats Force Ouvrière. Face à un ministre qui poursuit la casse de l'Éducation Nationale, qui rend une partie du budget il faut saisir vos syndicats pour faire état de la réalité de la situation, pour porter les revendications. Vos représentants FO sont à votre service.